

L'Université Laval et les relations industrielles

Gérard Dion

Volume 4, numéro 4, décembre 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023453ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023453ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dion, G. (1948). L'Université Laval et les relations industrielles. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 4(4), 32–33. <https://doi.org/10.7202/1023453ar>

L'UNIVERSITÉ LAVAL ET LES RELATIONS INDUSTRIELLES

GÉRARD DION

Les relations du travail, en ces dernières années, ont pris une importance considérable. Elles font l'objet des chroniques sensationnelles des journaux à fort tirage, elles causent des maux de tête aux gouvernants qui recherchent la paix sociale, elles affolent les employeurs qui se plaignent de n'être plus maîtres chez eux et, enfin, elles créent un remous dans les masses laborieuses. C'est l'un des problèmes les plus épineux à résoudre à l'intérieur des pays.

Il a donné naissance à de multiples groupements d'employeurs, d'ouvriers, à tout un mécanisme d'administration publique.

La plupart des universités en Amérique ont créé des instituts, des départements, des sections pour former des hommes aptes à analyser, à comprendre et à résoudre ces problèmes et à exercer une influence dans ce champ d'activité humaine. Le mouvement, parti des Etats-Unis il y a une vingtaine d'années, a franchi la frontière et l'Université Laval, en créant son département des relations industrielles en 1943, a été, avec l'Université Queen's, de Kingston, une pionnière en ce domaine au Canada.

La mission de toute université est de répondre à un besoin. Si le besoin pressant de savants, de chefs et de techniciens dans les relations du travail a occasionné la création du Département des relations industrielles de Laval, on se tromperait grandement en croyant que ce motif passager est toute sa raison d'être.

Découvertes en ces derniers temps, les relations du travail sont pourtant un des phénomènes les plus permanents que l'on retrouve dans l'histoire, parce qu'elles sont intimement liées à la nature humaine. La grande loi du travail est inscrite aussi profondément dans le cœur de tout homme qu'elle est nécessitée pour lui procurer sa subsistance. Les activités auxquelles elle donne naissance possèdent un caractère particulier qui ne peut être parfaitement expliqué par ce qu'on est convenu d'appeler les disciplines traditionnelles. La sociologie, l'économie, la psychologie, le droit, la morale, les techniques industrielles, prises séparément, ne peuvent embrasser qu'un aspect fragmentaire et incomplet de cet objet si compliqué et si complexe. Aussi, aborder les relations industrielles sur le plan universi-

taire, c'est faire la guerre à l'empirisme, aux préjugés, aux passions, aux intérêts et envisager leur nature et les problèmes qui en découlent dans toute leur objectivité ou, si l'on veut, dans leur existence, en dehors des esprits qui les conçoivent. Former des hommes qui étudient les relations du travail dans ce qu'elles sont et qui seront en mesure de les rendre ce qu'elles devraient être, c'est le rôle de l'Université.

L'expert en relations industrielles est essentiellement un homme dont l'intelligence et la volonté sont rectifiées.

Son intelligence l'est si elle est en mesure de bien observer les faits sociaux dans ce champ de l'activité humaine en tenant compte de tous leurs aspects et des interrelations qu'elles comportent. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra les analyser complètement même si elle ne porte pas de jugements de valeur.

Sa volonté sur le but à poursuivre et le choix des moyens à prendre pour diriger ces activités, les aménager de sorte qu'elles l'atteignent efficacement, doit à son tour être rectifiée par la connaissance des sciences morales et bien connaître la valeur des techniques propres à ce domaine.

Le savant en relations industrielles doit donc posséder les notions fondamentales de toutes les sciences sociales, mais ce qui fait le propre de sa connaissance, c'est qu'elle doit lui permettre de faire une synthèse complète et compréhensive de tous ces aspects fragmentaires et les coordonner dans une même unité spécifique. Ce n'est pas parce que des circonstances historiques ont permis que l'on négligeât les relations du travail que l'on est en droit de leur nier une place dans le domaine scientifique.

Cet objet que constituent les relations du travail peut être envisagé et étudié selon les deux méthodes que l'on retrouve dans toutes les sciences sociales: méthode *positive*, qui se contente d'observer, de décrire, de classer, d'analyser ce qui se passe dans les relations du travail et de découvrir des constantes que l'on désigne sous le nom de lois; méthode *normative*, qui, en se basant aussi sur un minimum d'observation des faits et en considérant la raison même et le but de ces relations, découvre ce qu'il faut faire pour qu'elles soient bien aménagées. A cela, il faut ajouter

aussi la connaissance des techniques qui tient compte à la fois des deux méthodes précédentes et qui permet une réalisation efficace et circonstanciée de l'idéal poursuivi.

Contrairement à ce que le voudraient certains idéalistes qui n'ont pas les pieds solidement plantés dans la réalité et qui adoptent une conception fataliste de l'évolution de l'humanité, le Département des relations industrielles de Laval ne cherche pas à faire de ses étudiants des spectateurs impassibles d'un monde mu par des lois nécessaires et inéluctables. Sans rien négliger des méthodes positives qui permettent une observation objective et une analyse scrupuleuse des phénomènes que présentent les relations du travail, il croit tout aussi nécessaire et scientifique de présenter encore aux élèves le côté normatif d'un aménagement conforme à la justice et à la charité et, enfin, de les instruire des techniques aptes à le réaliser.

C'est pourquoi l'enseignement que le département des relations industrielles offre à ses étudiants comprend d'abord les éléments nécessaires à une culture générale en sciences sociales qu'ils reçoivent en commun avec tous les autres élèves de la Faculté: morale, philosophie, économique, encyclopediques sociales, philosophie sociale, sociologie, économie politique, méthodes de recherches, statistiques, hygiène sociale, droit civil, etc. Au cours des trois années de spécialisation, il comprend, en outre, des cours sur les relations du travail, la sociologie professionnelle, l'économie du travail, la législation du travail et de sécurité sociale, le syndicalisme ouvrier et patronal, la psychologie du travail, l'hygiène industrielle, les techniques de direction du personnel, d'analyse, d'évaluation et de rationalisation des tâches, d'organisation syndicale patronale et ouvrière, de négociation de conventions collectives et, enfin, d'application de la législation du travail.

Comme l'indique l'annuaire de la Faculté, les diplômés pourront porter le titre d'agent des relations industrielles. Leurs connaissances économiques et sociales seront d'un précieux concours aux *entreprises*, aux *organisations professionnelles* ouvrières et aux *organismes gouvernementaux* chargés d'appliquer les législations du travail et de la sécurité sociale. Ils seront des aides utiles pour la direction du personnel comme aussi pour la collaboration et la paix industrielle.

Le Département possède aussi un Office de recherches industrielles qui est une section du Centre de recherches sociales de la Faculté et constitue son propre laboratoire. Grâce à lui, professeurs et étudiants peuvent apporter une contribution originale à l'étude des nombreux problèmes connexes aux relations du travail.

En raison des circonstances actuelles qui font que plusieurs personnes sont déjà engagées dans ce domaine sans avoir eu l'avantage de poursuivre des études spéciales, et surtout de l'absence d'organisme préparés à cet effet, le Département des relations industrielles, de concert avec le Service extérieur d'éducation populaire de l'Université Laval, étend son enseignement à des groupes particuliers. Il organise alors des sessions intensives de quelques jours et même de deux semaines soit pour les chefs ouvriers, les directeurs de personnel, les chefs d'entreprise et les officiers de l'administration publique. Comme l'Université trahirait sa mission en se mettant à la remorque des intérêts d'un groupe aux dépens d'un autre et en servant aux fins particulières des employeurs ou des travailleurs, il est évident que son enseignement ne peut en aucune façon porter le caractère d'une propagande quelconque.

Depuis son organisation, le Département des relations industrielles, dans ses congrès annuels, ses nombreuses sessions intensives a déjà dispensé son enseignement à plusieurs milliers de personnes.

Enfin, pour donner un caractère de permanence à cet enseignement, diffuser dans un public plus large les travaux de son Office des recherches et les études de ses professeurs, depuis plus de trois ans, le Département publie une revue mensuelle bilingue unique en son genre, le *Bulletin des relations industrielles*.

Le Département des relations industrielles de Laval, dont le caractère de l'enseignement est à la fois positif, normatif et technique s'adresse d'abord à ses étudiants qui deviendront des professionnels et, ensuite, aux différentes personnes intéressées dans les relations du travail, comme au public en général.

Les nombreux témoignages qu'il a reçus de milieux les plus divers depuis sa fondation en 1943 et les succès remportés par ses anciens élèves, l'engagent à continuer son travail dans la voie qu'il s'est tracée.